

LES USAGERS DES TER ET LES ELUS DU CONSEIL REGIONAL **OTAGES DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF**

Le 28 avril 2008, à la demande de Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est tenue une Table Ronde rassemblant les associations d'usagers et les organisations syndicales, ainsi que la Direction Régionale de la SNCF.

A cette occasion, le Conseil régional avait réaffirmé son choix en matière de développement des TER. En effet, l'Assemblée Plénière avait délibéré depuis plusieurs mois sur la mise en place du cadencement et des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en service des TER sur l'axe Marseille – Aix, après la modernisation de la ligne.

En conclusion des travaux de la Table Ronde, la Direction Nationale de la SNCF s'était engagée à communiquer à l'autorité organisatrice des transports le nombre de conducteurs de trains et de contrôleurs nécessaires à la réalisation de la desserte TER, représentant plus de 700 trains par jours.

Des précisions sur l'humanisation de l'accès en gare et l'élargissement de l'amplitude d'ouverture des gares devaient être abordées. La Direction Nationale de la SNCF avait pris des engagements dans ce sens.

Depuis avril 2008, trois comités de suivi du Contrat Région – SNCF se sont tenus en vain. La Direction Régionale n'a apporté aucune garantie, ni information, permettant au président de la Région et aux élus d'aborder le 14 décembre 2008 dans la sérénité.

Cette attitude, contraire aux engagements contractuels liant la SNCF et la Région, n'est pas tolérable :

- ☞ Toute dégradation du climat social, tout manquement au service ferroviaire voté par l'Assemblée Plénière, seront sanctionnés par des pénalités financières, que le Conseil régional a dernièrement réévaluées.
- ☞ De la même manière, le Conseil régional n'acceptera pas une organisation des services qui supprimerait les contrôleurs sur la ligne Aix – Marseille.
- ☞ Les travaux de vidéo surveillance en cours, sur la ligne Aix – Marseille, sont de la seule responsabilité de la Direction Régionale de la SNCF. A aucun moment ils n'ont fait l'objet d'un accord du Conseil régional et d'un vote en séance plénière.

Il est grand temps, un mois avant la mise en place du cadencement et la réouverture de la ligne Aix – Marseille, qu'une réunion se tienne en présence de la Direction Nationale de la SNCF afin qu'elle engage toutes les mesures nécessaires au retour d'un climat serein, permettant de rendre aux usagers et habitants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le service ferroviaire commandé par les élus du Conseil régional.

Marseille, le 21 octobre 2008